

N° DEL/2026-119

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 28 septembre 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 22 septembre 2026

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PONS Clément, M. ROGER Étienne, Mme SUAUX Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. CHASSAGNARD Patrick, M. MAS Bernard.

ABSENTS EXCUSES

Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BEYNE Bertrand, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. BEYNE Bertrand a donné procuration à M. Marie-Laure SUAUX,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

Objet : Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2026 – Complément à la délibération du 08/12/2025

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n° DEL/2025-122 du 8 décembre 2025 fixant les différents tarifs de la REOM applicables au 1^{er} janvier 2026.

Mme MERCIER Céline – SAS CHEZ CELOU - ayant repris l'activité au 01/10/2025 de l'hôtel Le Relais des Diligences situé au 4 route des diligences 19320 Marcillac la Croisille, il convient d'appliquer un tarif relatif à l'activité hôtel.

Il est proposé de fixer la base de calcul de la facturation en tenant compte des 8 chambres que possède l'établissement soit 382.66 €/an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le tarif spécifique de la REOM applicable au 1^{er} janvier 2026 tel qu'énoncé ci-dessus,
- **Précise** que tous les autres tarifs de ladite délibération demeurent inchangés,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des présentes décisions.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 2 octobre 2026**

Le Président


Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Jean-Louis BACHELLERIE